

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.  
Un masquage de ces données a été réalisé

**3 GR HABITAT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 500 500,00 euros**  
**Siège social : 14, Mail de la Méditerranée**  
**Parc d'Activité Économique Heliopole**  
**34550 BESSAN**  
**518 301 544 RCS BÉZIERS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 JUILLET 2026**

*L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-deux juillet,*

*Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « règlement eIDAS ».*

**La Société LGF OCCITANIE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social Parc d'Activité Économique Heliopole, 14, Mail De la Méditerranée – 34550 BESSAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 104 994 041 RCS BÉZIERS, **représentée par** [REDACTED] **GIMENEZ**, Président de la Société [REDACTED] GIMENEZ HOLDING elle-même Présidente de la Société,

**Propriétaire de la totalité des 550 parts sociales** de 910,00 euros composant le capital social de la Société 3 GR HABITAT,

**Associée Unique de ladite Société,**

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur [REDACTED] GIMENEZ, gérant non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination de deux cogérants et détermination de leurs pouvoirs,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIÈRE DÉCISION**

---

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de cogérants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 et pour une durée illimitée :

- **Mme Laetitia ANDRIEU, [REDACTED] GIMENEZ,**  
Née le [REDACTED] à [REDACTED]  
De nationalité [REDACTED]  
Demeurant [REDACTED] ;

**ET**

- **M. Frédéric CALOIN,**  
Né le [REDACTED] à [REDACTED]  
De nationalité [REDACTED]  
Demeurant [REDACTED]

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 15 des statuts.

Mme Laetitia GIMENEZ et M. Frédéric CALOIN ont déclaré par avance qu'ils acceptaient les fonctions de gérant et qu'ils n'étaient frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

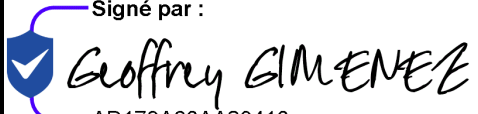
---

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Cabinet M AVOCATS, sis au 36, Rue Paul Riquet – 34500 BÉZIERS, ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**M. Geoffrey GIMENEZ**  
**Pour la Société LGF OCCITANIE**  
**L'Associée Unique**

---

Signé par :  
  
AD173A60AA28410...